



48<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale de l'Education  
(CIE)

**LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

**RAPPORT NATIONAL DU RWANDA**

**PAR**

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

**AOUT 2008**

## Contenu

### Introduction

#### 1. Le système éducatif face aux défis du XXI Siècle : Vue d'ensemble

##### 1.1 Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif

###### 1.1.1 L'organisation, la structure et la gestion du système éducatif

- a) La structure du système éducatif au Rwanda
- b) Gestion du système éducatif

###### 1.1.2 Les buts et les objectifs de l'éducation à chaque niveau

- a) Les buts de l'éducation
- b) Objectifs Généraux
- c) Les principaux objectifs du secteur de l'éducation

###### 1.1.3 Les principales réformes et innovations introduites dans le système éducatif rwandais dans le domaine du développement curriculaire

###### 1.1.4 Le cadre juridique de l'enseignement

###### 1.1.5 Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

#### 1.2 Les principales Politiques et réalisations

##### 1.2.1 L'accès à l'éducation

- a) Politiques
- b) Réalisations

##### 1.2.2 Les interventions dans la petite enfance

##### 1.2.3. Les résultats de l'apprentissage

##### 1.2.4. La formation des enseignants, leur recrutement, leur déploiement, leurs conditions de travail et leur développement professionnel en cours d'emploi

###### a) La formation des enseignants

###### b) Le recrutement des enseignants, leur déploiement et leurs conditions de travail

#### 1.3 Le rôle du système éducatif dans lutte contre la pauvreté

## INTRODUCTION

Ce rapport national sur le développement de l'éducation au Rwanda a été élaboré en vue de la quarante-huitième session de la Conférence Internationale de l'Education (CIE) qui se tiendra à Genève du 25 au 28 novembre 2008 sur le thème : « Education pour l'inclusion : la voie de l'avenir ».

Le Rwanda étant un pays en voie de développement, le but du secteur de l'éducation est : **Accès à l'éducation, équitable et effective** pour tous les rwandais. L'objectif global du Gouvernement Rwandais est de réduire la pauvreté et d'améliorer par conséquent le bien-être de sa population en vue d'atteindre un développement socio- économique durable comme le montre l'EDPRS (Stratégie de la réduction de la pauvreté pour le développement Economique / Economic Development and Poverty Reduction Strategy) qui s'inspire de sa «Vision 2020 » et des « Objectifs du Millénaire » (Millenium Development Goals).

Le présent rapport contient généralement l'évolution du système éducatif rwandais du 2004 au 2008.

### 1. Le système éducatif face aux défis du XXI Siècle: Vue d'ensemble

#### 1.1 Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif

##### 1.1.1 L'organisation, la structure et la gestion du système éducatif

###### a) La structure du système éducatif au Rwanda

Le système éducatif est organisé en différents types et degrés d'enseignement allant du préscolaire à l'enseignement supérieur.

#### 1. Education préscolaire

Elle est donnée à travers les écoles maternelles et occupe les enfants de 3 à 6 ans. Elle dure 3 ans.

#### 2. Education de base ( Nine years basic education )

Cette éducation comprend l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (Tronc Commun).

- L'enseignement primaire

Il dure 6 ans pour des enfants de 7 à 13 ans dont 3 ans de 1<sup>er</sup> cycle et 3 ans du second cycle.

- Tronc Commun

C'est le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et dure 3 ans pour des enfants de 14 à 16 ans.

### 3. Second cycle (Advanced education) de l'enseignement secondaire

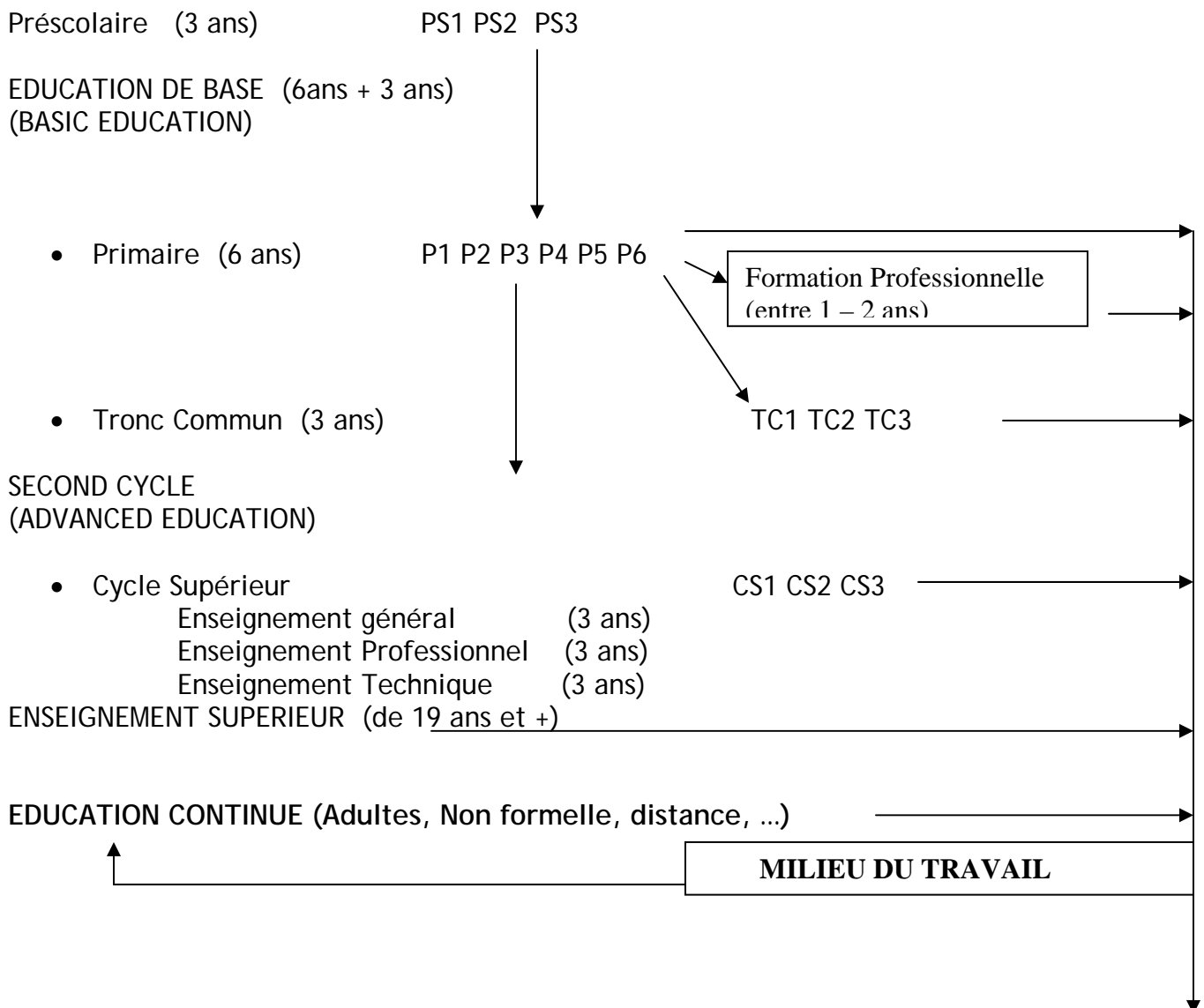
C'est le deuxième cycle du secondaire et dure 3 ans pour des enfants de 17 à 19ans. Il comprend :

- Enseignement secondaire général (3 ans)
- Enseignement Professionnel (3 ans)
- Enseignement Technique (3 ans)

### 4. Enseignement supérieur (19 ans et +)

Dans les institutions supérieures publiques, le cycle de Licence ou d'ingénieur (Bachelor) est unique.

La structure du système éducatif au Rwanda est organisée comme suit :



**NB :**

- PS = Préscolaire
- P = Primaire
- TC = Tronc Commun
- CS = Cycle Supérieur

Depuis 2007, c'est le Ministère de la Fonction publique (MIFOTRA) qui a la responsabilité de la formation professionnelle (entre 1 - 2 ans) à travers les CFJ (Centres de Formation des Jeunes). Mais la nouvelle politique (2008) prévoit un TVET intégré.

### **b) Gestion du système éducatif**

Le système éducatif a connu des changements avec le processus de la décentralisation. Au niveau central, le Ministère de l'Education aujourd'hui reste avec unités administratives suivantes :

- Cabinet du Ministre
- Cabinet du Secrétaire d'Etat
- Secrétariat Général
- Unité de Planification, Politiques et Développement des Capacités
- Unité d'Enseignement Primaire et Secondaire
- Unité de Développement des Ressources Humaines et Services d'Appui
- Unité des Finances
- Unité de l'ICT
- Unité de Construction et d'Equipeement Scolaire
- Teacher Service Commission ( Task Force)

Note qu'il existe autres institutions rattachées au Ministère de l'Education, à savoir :

- Le Centre National de Développement des Programmes (CNDP)
- Le Conseil National des Examens (CNE)
- La Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO (CNRU)
- L'Inspection Générale de l'Education (IGE)
- L'Agence Rwandaise de Financement des Etudiants (SFAR)

Au niveau central:

- Le Gouvernement central (MINEDUC) se charge de déterminer la politique, les standards et les normes et assure le suivi et l'évaluation.
- La planification et la gestion du système sont basées sur des statistiques et une information bien recherchées.

- Il y a un suivi et une évaluation convenable du système et une procédure de contrôle dans l'apprentissage est établie dans les écoles (on se base sur le système *MLA = Monitoring Learning Achievement*).
- Les lois, les directives et les règlements sur l'éducation sont révisés si nécessaire.
- La communication régulière et complète entre le Ministère en charge de l'éducation et les différents partenaires.

Au niveau décentralisé :

- Au niveau des Provinces et des Districts, on se charge de l'exécution de la politique gouvernementale et du plan stratégique de l'éducation.
- Les directeurs des écoles / centres scolaires sont responsables du bon fonctionnement général de leurs écoles.
- La participation des parents, des enseignants (PTAs = Parent Teacher Associations) et d'autres utilisateurs des infrastructures scolaires, sont associées dans la gestion pour favoriser la transparence, la responsabilité, et la participation pour une bonne gouvernance.

### 1.1.2 Les buts et les objectifs de l'éducation à chaque niveau

#### a) Les buts de l'éducation

L'objectif global du Gouvernement Rwandais est de réduire la pauvreté et d'améliorer par conséquent le bien-être de sa population en vue d'atteindre un développement socio- économique durable comme le montre l'EDPRS (Economic Development and Poverty Reduction Strategy). Dans ce contexte, l'objectif majeur consiste à *combattre l'ignorance et l'analphabétisme et à fournir les ressources humaines utiles pour le développement socio-économique du Rwanda à travers le système éducatif*. Le but du secteur de l'éducation est : **Accès à l'éducation, équitable et effective pour tous les rwandais.**

#### b) Objectifs Généraux

Pour atteindre le but mentionné au point ci haut, les objectifs suivants de l'éducation sont indiqués:

- Eduquer un citoyen libéré de toute sorte de discrimination, y compris la discrimination basée sur le genre, l'exclusion et de favoritisme;
- Contribuer à la promotion de la culture de la paix et insister sur les valeurs rwandaises et universelles de justice, paix, tolérance, respect des droits de l'homme, égalité du genre, solidarité, et de démocratie;

- Dispenser une éducation intégrale de l'homme sur le plan moral, intellectuel, social, physique et professionnel à travers la promotion des compétences et des aptitudes individuelles au service de la reconstruction nationale et du développement durable du pays;
- Promouvoir la science et la technologie avec une attention spéciale à la TIC;
- Développer chez le citoyen rwandais une autonomie de pensée, un esprit de patriotisme, un sens de fierté civique, l'amour du travail bien fait et la conscience globale;
- Transformer la population rwandaise en un capital humain pour le développement à travers l'acquisition des compétences de développement ;
- Eliminer toutes les causes et les obstacles qui peuvent amener à la disparité dans l'éducation, que ce soit celle du genre, handicap ou des groupes géographiques ou sociaux.

### *c) Les principaux objectifs du secteur de l'éducation*

Les principaux objectifs du secteur de l'éducation sont inclus dans l'EDPRS comme suit :

1. Accès à l'éducation pour tous
2. Qualité de l'éducation pour tous les niveaux
3. Equité dans l'éducation pour tous les niveaux
4. Système éducatif effective et efficient
5. Science, technologie et ICT dans l'éducation
6. Culture, paix, unité et réconciliation inclus dans le programme (Curriculum)

Ces principaux objectifs du secteur de l'éducation sont appliqués dans tous les niveaux : Primaire, Secondaire et Enseignement Supérieur tout en mettant un accent particulier sur :

- L'Enseignement Technique et Professionnel
- La Science, La Technologie et L'ICT en éducation
- L'Alphabétisation des adultes
- L'Education des filles
- L'Education spéciale
- La Santé scolaire inclus HIV/AIDS
- L'Environnement Scolaire

### 1.1.3 Les principales réformes et innovations introduites dans le système éducatif rwandais dans le domaine du développement curriculaire

La mise en place des curricula adaptés et les innovations pédagogiques constituent une des stratégies dans l'atteinte de l'objectif majeur qui consiste à combattre l'ignorance et l'analphabétisme et à fournir les ressources humaines utiles pour le développement socio-économique du Rwanda à travers le système éducatif.

#### Réformes et innovations dans le domaine du développement des curricula

- L'élaboration du curriculum de l'enseignement préscolaire.
- L'intégration des compétences à la vie (life skills) dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire avec un accent particulier mis sur les thèmes transversaux comme la citoyenneté, le genre, la protection et la lutte contre le VIH/ SIDA, les droits de la personne, la justice, la paix, etc.
- Le renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences, de la technologie et des mathématiques avec un accent particulier sur une participation active des apprenants à leur apprentissage:
  - Révision des programmes de mathématiques de l'enseignement primaire et du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire
  - Elaboration d'un curriculum de l'ICT / TIC pour l'enseignement secondaire
  - Révision du programme de sciences du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire
- Le renforcement de l'enseignement des langues
  - Révision du curriculum de kinyarwanda de l'enseignement primaire
  - Révision du curriculum de français du second cycle du primaire

#### Réformes et innovations dans le domaine du développement des manuels scolaires

- L'élaboration des guides de l'enseignement préscolaire
- L'élaboration du guide de l'éducation civique de l'enseignant du primaire et du secondaire
- Le renforcement de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences et des mathématiques mettant un accent particulier sur une participation active des apprenants à leur apprentissage:
  - Les manuels de mathématiques de l'enseignement primaire et du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire sont en cours d'élaboration
  - Un guide de formation à l'utilisation du nouveau curriculum des sciences du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire a été élaboré
  - Les manuels de sciences du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire conformes au nouveau curriculum sont en cours d'élaboration

- Le renforcement de l'enseignement des langues
  - Les manuels de langues au curriculum de l'enseignement primaire (Kinyarwanda, Anglais, Français) ont été distribués aux écoles
  - La révision des manuels du Kinyarwanda et du français du secondaire est terminée.

### Réformes et innovations dans le domaine des bonnes pratiques

- Le programme de scolarisation des enfants (*Catch up Programme*) a été renforcé et étendu
- La décentralisation de l'enseignement
- Un programme d'enseignement à distance pour enseignants en cours d'emploi a été mise en place: tout au cours de leur carrière, les enseignants du secondaire ont la possibilité de suivre une formation diplômante.
- L'organisation des journées pédagogiques au cours des quelles les enseignants échangent leurs expériences

#### 1.1.4 Le cadre juridique de l'enseignement

Les textes législatifs en vigueur de l'enseignement au Rwanda sont résumés dans les lois suivantes qui régissent l'enseignement.

- *La loi organique n° 20 / 2003 du 03 Août 2003 portant organisation de l'éducation*
- *La loi n° 29 / 2003 du 30 Août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'enseignement pré - scolaire, primaire et secondaire.*
- *La loi n° 20 / 2005 du 20 Octobre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'enseignement supérieur.*

**N.B :**

Chaque institution décentralisée (y compris les institutions d'enseignement supérieur sous tutelle du MINEDUC), est créée et organisée par une loi propre. Tel est le cas pour:

- Conseil National des Examens au Rwanda (CNER),
- Centre National de développement des programmes (CNDP),
- Inspection Générale de l'Education (IGE),
- Students Funding Agency in Rwanda (SFAR),
- National Council of High Education (NCHE),
- Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO (CNRU),
- Teacher Service Commission (TSC),
- Université Nationale du Rwanda (UNR),
- Kigali Institute of Science and Technology (KIST),
- Kigali Institute of Education (KIE),
- School of Financing and Banking (SFB),

- Institut supérieur d'agriculture et d'élevage (ISAE).

### 1.1.5 Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

#### a) Les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir

- *La décentralisation et l'Education*

Le Gouvernement du Rwanda a choisi la décentralisation comme une voie de donner le plein pouvoir à la population, femmes et hommes, filles et garçons pour participer aux activités de développement qui leur affectent, y compris l'éducation.

Le Gouvernement central continuera d'être responsable de la formulation des politiques et de la planification nationale en fixant les normes et les standards de l'éducation, en faisant le suivi et l'évaluation, en produisant le curriculum et en approuvant le matériel d'enseignement.

Le Gouvernement Local est responsable de l'exécution de cette politique, de la planification et du suivi des activités de l'éducation au niveau des provinces / districts et l'administration générale des écoles.

- **L'éducation de base de 9 ans (Nine years basic education )**

L'Education de base est l'une des priorités du Gouvernement rwandais. Elle vise une augmentation du taux d'alphabétisation, de connaissance et des compétences de la population ce qui va aider à réduire la pauvreté et à favoriser une augmentation de croissance économique dans le futur. La politique de l'Education de base a été approuvée par le Conseil des Ministres en Février 2006, ce qui va influencer l'universalisation de l'enseignement primaire en termes d'inscription ou de scolarisation et de complétion. Le plan vise un taux faible de redoublement et d'abandon au fur des années sans oublier une réduction de la double vacation dans les écoles primaires. L'élève doit aussi étudier le Tronc Commun (c'est-à-dire les 3 ans d'école secondaire) en Education de base (6ans de primaire et 3 ans de Tronc Commun de premier cycle secondaire).

#### Les mesures d'accompagnement de l' Education de base à 9 ans

- **Ecoles secondaires des secteurs ou ESI**

Pour augmenter le taux de transition du primaire au secondaire, le Gouvernement du Rwanda a créé des écoles secondaires des secteurs. Ces écoles ont le 1<sup>er</sup> cycle secondaire (Tronc Commun). Les élèves sont externes et rentrent à la maison après les cours. En 2007, les écoles secondaires des secteurs étaient au nombre de 201 et ont occupé 46 149

élèves sur 156 375 élèves des écoles secondaires publiques et conventionnées.

➤ **Partenariat entre le secteur Privé et le secteur de l'éducation**

Dans le but d'augmenter le nombre des élèves du primaire au secondaire (taux de transition des élèves du primaire au secondaire), le Gouvernement du Rwanda a développé un partenariat avec les écoles secondaires privées en signant avec certaines d'entre elles des contrats pour qu'elles accueillent des élèves qui ont réussi aux examens nationaux. Le Gouvernement paie alors les frais scolaires de ces élèves.

➤ **Colleges of Education and Colleges of Technology**

Dans le but de rendre effective la politique de l'éducation de base et que la science et la technologie deviennent des priorités du système éducatif rwandais, l'Etat vient d'inaugurer deux Collèges d'éducation (**KAVUMU** en province du sud et **RUKARA** en province du nord) pour former les enseignants du Tronc Commun de niveau A<sub>1</sub> dès 2008 et deux Collèges de technologie (**NYANZA** et **TUMBA**) depuis 2007 de niveaux A<sub>1</sub> en vue de la promotion de la science et de la technologie.

Le nombre de ces Collèges d'Education et de Technologie va être augmenté dans l'avenir.

## 1.2 Les principales Politiques et réalisations

### 1.2.1 L'accès à l'éducation

*a) Politiques :*

- L'enseignement de base sera dispensé à tous les Rwandais femmes et hommes, filles et garçons d'ici 2015.
- L'Enseignement Primaire Universel sera atteint d'ici 2010
- L'Encadrement pédagogique est accru à tous les niveaux en ratio élève/maître
- Les Enseignements Préscolaire et Maternel (Protection de la Petite Enfance) seront offerts aux enfants en impliquant les différents partenaires et en encourageant l'apport du secteur privé.
- L'éducation populaire à travers une instruction opérationnelle sera donnée à tous les gens, les femmes et les hommes, les garçons et les filles, en tenant compte de leurs problèmes, leurs besoins et leurs motivations spécifiques et ayant un esprit d'apprentissage de toute la vie.
- L'enseignement secondaire et supérieur seront élargis en encourageant le système d'externat mais en tenant compte des

problèmes, des besoins et des motivations des femmes et des hommes, des garçons et des filles.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement du Rwanda a élaboré les documents suivants :

- La Politique de l'Éducation et son Plan Stratégique
- Les Politiques sous sectorielles:
  - La politique de l'éducation des filles
  - La politique du Santé Scolaire
  - La politique de l'Éducation spéciale
  - La politique de l'Alphabétisation
  - La politique de la petite enfance (Préscolaire)
  - La politique de l'Enseignement Technique et Professionnel (TVET)
  - La politique de l'Enseignement Supérieur
  -

Les Plans stratégiques de ces politiques sous sectoriels sont en voie d'élaboration.

## b) Réalisations

Au niveau de l'enseignement primaire

La suppression des frais scolaires par l'application du «Capitation Grant» au niveau du primaire, a eu des effets remarquables sur le système éducatif rwandais: le **taux brut de scolarisation** est passé de **130.8%** en 2004 à **151.9%** en 2007. Le **taux net de scolarisation** de **93.0%** en 2004 à **95.8 %** en 2007. Cela montre que ces 2 taux ont varié positivement.

Le taux de qualification passe **88.2%** en 2004 à **98.1%** en 2007. Ceci est du au renforcement des capacités dans les «Teacher Training Colleges (TTC)». Ainsi, le nombre des écoles primaires a augmenté passant de 2.262 écoles en 2004 à 2.370 écoles en 2007.

Le tableau suivant montre les principaux indicateurs et les statistiques au niveau primaire

Indicateurs	2004	2005	2006	2007
Nombre d'élèves	1 752 588	1 857 841	2 019 991	2 150 430
Taux brut de scolarisation	130.8%	137.3%	145.3%	151.9%
Taux net de scolarisation	93.0%	93.5%	95.0%	95.8%

Taux de complétion	44.9%	46.7%	51.7%	52.0%
Taux de transition	60.8%	58.3%	59%	
Taux de promotion	67.2%	69.6%	67.6%	
Taux de redoublement	18.8%	15.8%	18.1%	
Taux d'abandon	14.0%	14.6%	14.3%	
Nombre d'enseignants + Directeurs	28 254	29 033	30 637	31 037
Nombre d'enseignants	26 192	26 944	28 474	29 059
Nombre d'enseignants qualifiés	23 112	25 255	27 795	28 508
% d'enseignants qualifiés	88.2%	93.7%	97.6%	98.1%
Ratio Elèves/ Enseignants	66.9%	69.0%	70.9%	74.0%
Ratio Elèves/Enseignants qualifiés	75.8%	73.6%	72.7%	75.4%
Nombre des écoles primaires	2 262	2 295	2 323	2370

Source: MINEDUC

### Au niveau de l'enseignement secondaire

Suite aux mesures d'accompagnement (Partenariat Etat / secteur privé, Création des écoles secondaires des secteurs,...) prises en vue d'augmenter le nombre des élèves au niveau secondaire, le taux brut de scolarisation passe de 15.4% en 2004 à 20.5% en 2007 et le taux net de scolarisation passe 10.6% en 2004 à 13.15 % en 2007. Le nombre des enseignants qualifiés passe de 3.949 enseignants en 2004 à 6.458 enseignants en 2007. Ceci est dû à la formation des enseignants des écoles secondaires de niveau A<sub>0</sub> à l'Institut Supérieur Pédagogique de Kigali (KIE). Le nombre des écoles secondaires passe de 504 écoles en 2004 à 640 écoles en 2007.

Le tableau suivant montre les principaux indicateurs (les statistiques)  
au niveau secondaire

Indicateurs	2004	2005	2006	2007
Nombre d'élèves	203 551	218 517	239 629	266 518
Taux brut de scolarisation	15.4%	16.6%	18.4%	20.5%
Taux net de scolarisation	10.6%	9.0%	10.1%	13.1%
Taux de redoublement	9.8%	8.7%	7.7%	
Nombre d'enseignants + Directeurs	7 750	7 610	7 818	12 103
Nombre d'enseignants + Directeurs dans les écoles publiques	4 104	4 340	4 385	7 032
Nombre d'enseignants + Directeurs dans les écoles privées	3 646	3 270	3 433	5 071
Nombre d'enseignants qualifiés	3 949	3 940	4 082	6 458
% d'enseignants qualifiés	51.0%	51.8%	52.2%	53.4%
Ratio Elèves/Enseignants qualifiés	51.5	55.5	58.7	41.3
Nombre des écoles Secondaires	504	553	579	640
Les écoles publiques	286	337	356	419
Les écoles privées	218	216	223	221

Source: PLANIFICATION / MINEDUC

## Enseignement Supérieur

	2002/03	2003/04	2005	2006
<b>1.0. ETUDIANTS</b>				
Total Public+ privé	20 393	27 243	26 800	37 149
1.1. Etudiants (public)	12 211	14 456	9 762	16 183
1.2. Etudiants (privé)	8 182	12787	17 038	20 966
<b>2.0. Institutions</b>				
Total Public+ privé	9	20	18	18
4.1. Institutions publiques	5	6	6	6
4.2. Institutions privées	4	14	12	12

Source: PLANIFICATION / MINEDUC

### 1.2.2 Les interventions dans la petite enfance

Le Gouvernement ne finance pas actuellement l'éducation préscolaire, mais apporte un appui technique pour motiver le secteur privé à offrir ces services. Le Ministère de l'Education est entrain d'élaborer la politique de ce sous secteur. Son rôle va consister également à former les enseignants et à établir les normes. Il examine la possibilité d'utiliser les structures existantes du primaire et mène une étude pour pouvoir déterminer le type de services souhaités par le public et le potentiel des bénéfices publics (par exemple faciliter le travail des femmes mères, etc...).

### Les résultats de l'apprentissage

Depuis sa création, le Conseil National des Examens au Rwanda, a beaucoup contribué au développement de l'éducation compte tenu de la mission qui lui est assignée et dont les tâches sont les suivantes :

- Etre responsable de toute activité relative aux examens officiels du degré primaire et secondaire au Rwanda ;
- Elaborer les règlements régissant lesdits examens et toute autre formalité y afférente ;
- Organiser et administrer les examens en toute transparence et équité ;
- Délivrer les certificats et diplômes des candidats qui ont réussi ;
- Orienter les élèves performants, compte tenu de leurs aptitudes, dans différents établissements scolaires ou instituts et dans des sections ou facultés appropriées ;

- Etablir en conformité avec la loi, l'équivalence des certificats et diplômes délivrés à l'étranger avec ceux délivrés au Rwanda ;
- Se concerter avec les responsables chargés du développement des curricula ainsi que les inspecteurs scolaires dans le domaine des programmes.

Le Conseil National des Examens au Rwanda (CNER) joue un rôle important dans le développement de l'éducation spécialement dans le domaine de l'évaluation.

Chaque année, les activités de la préparation, l'administration et la correction des examens du niveau primaire et secondaire se font dans la transparence et l'équité. Le CNER a mis fin aux pratiques discriminatoires injustes et corruptrices généralisées dans le domaine d'évaluation ayant prévalu jusqu'en 1994 spécialement dans l'admission des élèves au secondaire et au supérieur.

La performance et le choix du candidat constituent les critères décisifs dans cette opération.

### **Les activités réalisées**

Les mots d'ordres techniques dans l'évaluation sommative menée par le Conseil National des Examens sont la validité, la fiabilité l'équité et donc l'inclusion et le feedback judicieux. C'est dans cette vision que le CNER a pu réaliser les activités suivantes :

- Préparer et faire passer quatre examens de fin d'études du primaire, fin d'études du tronc commun et fin d'études secondaires de niveau A<sub>2</sub>.
- Mettre dans les conditions favorables dans la mesure du possible les candidats qui ont des besoins spéciaux tels que les non voyants.
- Former chaque année les correcteurs des examens nationaux en provenance des différents districts du pays dans le domaine de l'évaluation et correction des examens (600 correcteurs du primaire, 650 correcteurs du tronc commun et 600 correcteurs des sections).
- Former les enseignants de la Section des Sciences Humaines dans le domaine de l'évaluation adaptée au niveau de l'élève
- Associer les enseignants à la constitution progressive de la banque des questions des examens nationaux.
- Corriger les examens nationaux sans jamais se départir de l'exactitude, la constance et l'équité et en triant les enseignants susceptible de promouvoir la qualité de l'éducation.
- Se concerter avec les chargés de l'éducation dans les districts et les directeurs des écoles secondaires en vue d'échanger les idées pour la bonne marche et l'amélioration des activités relatives à l'examen national.

- Faire le rapport annuel qui permet aux partenaires d'analyser en profondeur les résultats des candidats de prendre les décisions et d'adopter les stratégies adéquates pour le développement de l'éducation.
- Etablir des relations avec d'autres conseils des examens nationaux des différents pays. C'est dans ce cadre que le CNER a organisé la 25<sup>ème</sup> conférence de l'Association pour l'Evaluation Educative en Afrique qui s'est tenue au Rwanda en août 2007.
- Le CNER a aussi organisé une réunion avec des représentants des conseils des examens nationaux des pays membres de l' « East African Community » en vue de voir ensemble comment intégrer le système d'évaluation dans cette communauté.
- Le Conseil National des Examens au Rwanda sanctionne les candidats qui trichent ou ceux qui aident à tricher aux examens nationaux selon la loi et règlements le régissant.

Le tableau ci - après montre le nombre des élèves du degré primaire et secondaire qui ont passé les examens nationaux ; ceux qui ont été placés dans les écoles publiques et les écoles conventionnées et ceux qui ont obtenu les certificats et les diplômes depuis l'année scolaire 2003/2004 jusqu'en 2007.

#### PERFORMANCE DES ELEVES AUX EXAMENS NATIONAUX AU COURS DES ANNEES SCOLAIRES 2003/2004-2007

1.PRIMAIRE							
Année scolaire	Candidats			Promus			
	F	M	Total	F	M	Total	%
2003-2004	44956	45192	90148	10023	15414	25437	28.22
2005	54558	52431	106989	10999	17003	27902	26.08
2006	61809	57899	119708	9020	14796	23816	19.9
2007	59303	56253	115556	10521	15385	25906	22.42
2.TRONC COMMUN							
Année scolaire	Candidats			Promus			
	F	M	Total	F	M	Total	%
2003-2004	16509	17354	33863	4049	8208	12257	36.2
2005	16786	18344	35130	4193	8755	12948	36.86
2006	21022	23846	44868	4348	9183	13531	30.16
2007	22265	24459	46724	4145	9194	13339	28.55

3. FINALISTES DES ECOLES SECONDAIRES ET CANDIDATS LIBRES							
Année scolaire	Candidats			Réussite			
	F	M	Total	F	M	Total	%
2003-2004	14282	12665	26947	9698	10378	20076	74.5
2005	13686	14468	28154	7473	10741	18214	64.69
2006	16984	17519	34503	11718	14159	25877	75
2007	16894	18759	35653	10798	14395	25193	70.66
CANDIDATS LIBRES SEULS							
Année scolaire	Candidats			Réussite			
	F	M	Total	F	M	Total	%
2003-2004	3357	2726	6083	1768	1754	3522	57.9
2005	4181	3087	7268	1233	1503	2736	37.64
2006	4410	3376	7786	2264	2185	4449	57.14
2007	4365	4228	8593	1758	2465	4223	49.14

Source : CNER / MINEDUC

### 1.2.3 La formation des enseignants, leur recrutement, leur déploiement, leurs conditions de travail et leur développement professionnel en cours d'emploi

#### a) La formation des enseignants

##### 1- La formation initiale:

- Il a été créé et incorporé une ligne budgétaire dans le cadre financier du MINEDUC pour la formation des enseignants du primaire, du Tronc commun et du secondaire
- Les TTC (Teacher Training Colleges) destinés à former les enseignants du primaire de niveau A<sub>2</sub> ont été mis en place et sont opérationnels
- L'ISP (Institut Supérieur pédagogique de Kigali/ Kigali Institute of Education (KIE) destiné à former les enseignants du secondaire de niveau A<sub>0</sub> a été mis en place et est opérationnel
- Le programme de formation à distance mis en place au KIE et qui forme les formateurs du niveau A<sub>1</sub> qui enseigneront au Tronc commun est opérationnel
- Les Collèges de l'Education (Kavumu et Rukara) ont été mis en place pour suppléer KIE afin de former assez d'enseignants de niveau A<sub>1</sub> pour le Tronc commun.

## 2- La formation continue :

Les enseignants seront encouragés à améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs qualifications à la fin de leur formation initiale à travers un programme structuré de développement professionnel et continu : enseignants formés en Mathématique et Sciences, en Langues et en gestion des écoles , ...

### b) Le recrutement des enseignants, leur déploiement et leurs conditions de travail

- Développer des Standards minima de travail et de conditions de vie des enseignants et s'assurer que ces derniers travaillent et vivent dans des conditions qui leur permettent d'accorder l'attention à leur travail
- Mise en place d'un cadre pour la motivation et l'amélioration du statut socio- économique des enseignants
  - La détermination des nouveaux effectifs à accorder aux différents districts est faite par le MINEDUC en fonction des budgets disponibles destinés aux salaires
  - L'analyse des dossiers des nouveaux enseignants est sous la responsabilité des districts
  - Les affectations des nouveaux enseignants sont sous la responsabilité des districts
  - Mutations, transferts,...sont faits par les districts
  - Salaires améliorés et mise en place de leur Coopérative d'Epargne et de Crédit en 2007 (UMWALIMU SACCO).

#### 1.2.5 Le rôle du système éducatif dans lutte contre la pauvreté

Le secteur de l'Education contribue à la croissance économique par le fait que l'éducation soit relevante pour un progrès socio-économique. Cela sera atteint par l'élaboration d'un curriculum qui va promouvoir le développement des habiletés y inclus les habiletés de la vie et la cohésion sociale. Une relation est établie entre le contenu de l'éducation et les programmes de formation offerts et les besoins du marché du travail. Dans la contribution de l'éducation dans la réduction de la pauvreté y inclus l'accès égal pour le groupe vulnérable dans la société, assure une réduction entre les inégalités des régions et une augmentation en termes de «gender / genre» c-à-d égalité des sexes. Les districts vont développer les plans éducatifs qui incluent les stratégies locales pour une éducation de base de 9 ans, le développement de la petite enfance, l'enseignement technique et professionnel, éducation des filles, alphabétisation et la gestion des écoles.

L'augmentation du nombre des écoles secondaires va avec les laboratoires de sciences et de technologie pour encourager les pratiques en vue d'une amélioration en qualité et les habiletés prioritaires pour la croissance économique. Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel de l'enseignement technique et professionnel (TVET) pour la croissance économique future. L'enseignement technique et professionnel (TVET) et l'enseignement supérieur ont pour objectif d'assurer une liaison des habiletés pour le marché du travail et les besoins de la société. Ceci sera atteint par l'affectation des crédits dans les domaines prioritaires pour le développement économique comme la science et la technologie, Construction/engineering, électronique, mécanique, agriculture, professions de santé et d'éducation y inclut la médecine.

## *2 Education pour l'Inclusion*

### *2.1. Approches, orientations et contenus*

L'éducation, dans toutes ses dimensions, ses niveaux, doit garantir un environnement incitant l'apprenant à fréquenter l'école et à apprendre. Elle doit se faire dans un milieu protecteur, sain et sûr, sensible aux besoins des filles comme à ceux des garçons et équipés des ressources et des installations requises. Ses programmes doivent avoir un sens et des outils pédagogiques être adéquats, c.-à-d., de nature à permettre d'acquérir des connaissances de base et des aptitudes à résoudre les problèmes de la vie quotidienne. Bref, l'école doit être attrayante, bien gérée et appliquer des méthodes éducationnelles axées sur l'enfant et procéder à des évaluations pertinentes qui facilitent l'étude et réduisent les inégalités.

La vision actuelle de l'éducation pour l'inclusion est de garantir une éducation de qualité à tous les apprenants, y compris ceux-là qui éprouvent des besoins éducatifs spéciaux.

Dans ce contexte, l'objectif majeur de l'éducation pour l'inclusion consiste à combattre l'ignorance et l'analphabétisme au sein de toutes les couches de la population par l'information utile au développement socio-économique du pays.

### *2.2. Principaux défis pour garantir l'inclusion éducative et sociale*

Le déséquilibre entre la demande et l'offre d'éducation se traduit par la surpopulation des classes, le manque d'infrastructures scolaires, l'insuffisance de matériels, manuels et équipements scolaires, le manque d'enseignants qualifiés, et ceci a comme conséquences, la hausse du taux de redoublement, la baisse du taux de complétion, l'abandon..., raison pour laquelle le budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif ne cesse d'augmenter sensiblement.

A cause de la guerre, du génocide et du VIH/SIDA, le Rwanda compte un grand nombre d'enfants en âge de la scolarité ayant des besoins spéciaux en éducation. Les handicapés, les orphelins, les enfants de la rue et les enfants chefs de ménages représentent particulièrement des groupes vulnérables pour lesquels une attention spéciale et des méthodes éducationnelles qui intègrent tous les apprenants s'avèrent nécessaires. Le contexte socio-économique hérité de la guerre, du génocide et du VIH/SIDA est telle qu'un grand nombre de familles ne parviennent pas à subvenir aux besoins scolaires de leurs enfants. Les différentes initiatives, tant privées que gouvernementales, sont entreprises pour venir en aide aux nécessiteux, mais elles sont loin de résoudre définitivement le problème.

La sensibilisation de toute la population à l'éducation inclusive se heurte souvent à l'indifférence et l'ignorance/analphabétisme des parents.

### 2.3. Mesures prises pour relever ces défis ces dernières années

- Accroissement du budget depuis 2004 avec augmentation du «capitation Grant»
- Accroissement du taux de transition, du primaire au secondaire depuis 2004
- Formation des enseignants
- Equipement des écoles avec un accent particulier aux écoles accueillant des apprenants nécessitant des besoins éducatifs spéciaux,
- Large campagne de sensibilisation des différents partenaires, y compris les parents comme des partenaires actifs à l'éducation inclusive ;
- Mise sur pied des comités des parents (PTA)

#### Cadres juridiques et réglementaires spécifiques se référant aux questions de l'éducation pour l'inclusion

- °- La Constitution de la République du Rwanda,
- Arrêtés ministériels
- Politique sectorielle de l'éducation ;
- Politiques sous sectorielles : (Alphabétisation, TVET ; Santé scolaire ; Education spéciale/OVC ; Girl éducation ; Sport scolaire ...)
- Capitation Grant ;
- 9 years éducation;
- Différents arrêtés ; circulaires
- Facilitation de certaines catégories d'apprenants défavorisés

### 2.5. Définition de groupes considérés comme exclus

Le groupe d'apprenants considérés comme exclus ou à risque d'exclusion du système éducatif sont de différents ordres. Les conséquences du génocide et du VIH/SIDA ont causé beaucoup de problèmes psychosociaux, lesquels

problèmes ont érigé ou érigent encore des barrières à la scolarisation des enfants à tous les niveaux.

Ces problèmes ont laissé beaucoup d'orphelins/enfants chefs de ménages qui ont à la fois le droit à l'éducation et le devoir d'éduquer leurs petits frères/sœurs. L'on ne court pas derrière deux lièvres à la fois, ces enfants sont dans l'obligation de s'occuper de l'éducation de leurs petits frères/sœurs que de leur propre scolarisation.

Les problèmes économiques consécutifs à la guerre, au génocide et au VIH/SIDA font que pas mal de familles n'arrivent pas à supporter le coût de la scolarisation de leurs enfants.

L'attitude culturelle rwandaise expose la fille à l'exclusion plus que son frère. La famille rwandaise a, à certains égards, beaucoup plus d'attentes au garçon qu'à la fille; dans des conditions précaires où la famille ne parvient pas à satisfaire aux besoins scolaires des deux, où certains membres de familles, notamment les enfants, doivent travailler pour suppléer aux revenus familiales, elles préfèrent scolariser le garçon au dépens de la fille.

A cause des conditions géographiques du pays, de son relief, la carte scolaire est telle que certains apprenants, bien qu'en nombre très restreint, doivent parcourir de longues distances, franchir des rivières pour atteindre l'école; ce qui favorise parfois l'abandon.

La dernière catégorie d'enfants sous menace d'exclusion est celle de ceux ayant un quelconque handicap (physique, sensoriel, intellectuel...). Ceux-ci sont sujets de discrimination de tout genre : en famille, à l'école... D'abord en famille, ces enfants ne bénéficient pas de l'affection parentale comme leurs frères/sœurs. Leur naissance est considérée comme une aberration, on arrive quelques fois même à les isoler des autres, ils ne sont pas scolarisés comme les autres.

Compte tenu de la nature de leur handicap, ils n'arrivent pas facilement à aller à l'école. Quand ils parviennent à fréquenter l'école, ils sont sujets de discrimination par les enseignants et collègues. D'autres éprouvent de besoins éducatifs spéciaux parce qu'ils ne peuvent pas fréquenter les écoles ordinaires suite à leur handicap.

Au Rwanda, ces derniers temps, les efforts sont consentis pour intégrer certains de ces apprenants dans les installations scolaires ordinaires, tandis que d'autres ont été accueillis dans les écoles d'enseignement spécial.

## 2.6. Principaux obstacles (économiques, politiques, sociaux) à l'éducation pour l'inclusion

- l'insuffisance du budget alloué à l'éducation ;
- l'indigence des familles;
- l'ignorance des parents;
- des causes consécutives à la guerre et au génocide:
- des méfaits du VIH/SIDA;
- rigidité des curricula/programmes;
- manque d'enseignants...

## 2.7. Importants facteurs facilitant l'éducation pour l'inclusion

- Existence d'une volonté politique (les handicapés sont représentés au Parlement du Rwanda où les femmes sont devenues majoritaires.
- Existence de la politique éducative et des politiques sous sectorielles;
- Education de base de 9 ans (9 years education)
- Plan national de l'Education pour tous

## 2.8. Approches et mesures spécifiques adoptées pour rendre le système éducatif plus intégrateur afin d'offrir une nouvelle chance à ceux qui ont abandonné leurs études ou n'ont pas atteint un niveau approprié de qualification

Pour offrir aux élèves ayant abandonné l'école primaire l'opportunité de la réintégrer, l'on a conçu et mis en place **un programme de rattrapage (catch up)**. Ce programme de rattrapage comprime le programme du primaire en un temps relativement court par rapport à 6 ans que doit faire un enfant pour terminer le primaire. La durée pendant laquelle l'apprenant fera pour terminer le programme dépend de l'année de cours au cours de laquelle l'apprenant a abandonné l'école.

Au niveau de l'enseignement secondaire, pour permettre à ceux qui ont interrompu ce cycle avant de l'avoir terminé ou ceux qui ont raté le diplôme des humanités, **les candidats libres/autodidactes** sont admis à passer un examen de fin des études secondaires mais sous conditions, lequel examen leur confère un diplôme de niveau A<sub>2</sub>.

**Le processus de décentralisation** en général entrepris par l'administration du pays et la décentralisation de l'éducation en particulier a conféré aux entités décentralisées (district, secteur) le pouvoir de s'occuper des affaires, qui auparavant, étaient dans les attributions des ministères.

**L'implication des parents d'élèves dans gestion de l'école.**

Le système de sanction qui était rigide; ce qui pouvait avoir comme conséquence l'abandon scolaire a été revu et assoupli (certaines sanctions, comme la bastonnade, injures,... ont été bannies parce qu'ils sont, non seulement anti-pédagogiques, mais sont de nature à faire souffrir physiquement l'enfant, l'humilier).

L'exclusion définitive de l'école comme sanction n'a plus de cours légal dans notre système éducatif quelles soient les raisons.

*Politiques:*

- La transmission d'une formation spéciale sera renforcée et les efforts visant l'intégration des enfants, filles et garçons, ayant des besoins spéciaux dans la vie scolaire ordinaire, devront continuer en considérant la nature et la gravité de cette faiblesse.
- Les facilités de formation spéciale seront données aux enfants ayant des besoins spéciaux qui ne peuvent pas s'intégrer dans la vie scolaire ordinaire.
- L'intégration de branches concernant l'éducation spéciale dans le programme des T.T.C.

**2.9. Stratégies:**

- Evaluation des besoins au niveau national.
- Formation des enseignants en éducation spéciale.
- Rendre disponible l'équipement de base.

**REFERENCES DOCUMENTAIRES**

1. Ministère de l'Education, la Politique Sectorielle de l'Education, Septembre 2002.
2. Ministère de l'Education, la Plan Strategique du Secteur de l'Ed de l'Education, Septembre 2008 - 2012
3. Ministère de l'Education, Statistiques, 2007
4. Ministère des Finances et de la Planification Economique, Economic Development Poverty Reduction Strategy (EDPRS),2007.